

Date de dépôt : 16 décembre 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente M. Jean-Michel Bugnion : Arrivées croissantes de jeunes migrants. Quelles réponses donner ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 décembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'ACPO (service des classes d'accueil du postobligatoire) a ouvert 4 classes supplémentaires pour la rentrée 2015-2016. En regard de l'afflux des jeunes migrants, il a dû ouvrir 6 classes supplémentaires jusqu'à présent (dont 4 financées par des fonds fédéraux via le BIE) et en prévoit encore 6 jusqu'à la fin de l'année en fonction des besoins. Si cela se confirme, l'ACPO comptera 16 classes supplémentaires (entre 10 et 12 élèves par classe) par rapport à l'année précédente, 2014-2015. En outre, beaucoup d'élèves arrivants sont analphabètes; actuellement 4 classes d'alphabétisation sont en fonction et 3 sont à prévoir. C'est globalement, une augmentation des effectifs d'élèves de 90% par rapport à l'année 2011-2012 !

Cette situation fort préoccupante et urgente à la veille du vote du budget 2016 m'amène à poser les questions suivantes :

- **Que deviendront les jeunes migrants qui viendront après février 2016, le secondaire 2 n'inscrivant plus d'élèves dès ce terme, contrairement au CO ?***
- **Est-il possible de prolonger la durée de scolarisation pour les élèves analphabètes qui ont besoin, au minimum, d'un cursus de 3 ans à l'ACPO pour être minimalement instruits ?***
- **L'encadrement, tant psychosocial que de direction et d'administration, pourra-t-il être augmenté en fonction de cet accroissement ?***

- *L'ACPO ne devrait-il pas regrouper ses activités en un seul lieu et ainsi devenir un véritable centre d'accueil ?*
- *Le taux d'encadrement dans les foyers pour les mineurs non accompagnés est insuffisant pour une réelle prise en charge; les enseignants de l'ACPO se voient chargés de problématiques sociales qui les dépassent et les surchargent. Ne faut-il pas augmenter les moyens pour les RMNA ?*
- *Dans les classes d'insertion professionnelle, une partie de ces nouveaux élèves, loin de posséder le niveau requis pour une entrée en formation, pose un défi de taille : comment leur trouver une orientation adaptée avec un tout petit 20% de conseiller d'orientation, un patron (pour une éventuelle deuxième année en CTP), comment leur éviter de passer de l'aide aux migrants à l'aide sociale, ainsi que les dérives habituelles dues au désœuvrement ?*
- *Est-ce que l'augmentation des effectifs pourra être prise en considération dans le budget de la rentrée 2016-2017 ?*

Devant l'importance des enjeux d'insertion que représente cette problématique des jeunes migrants, je remercie le Conseil d'Etat de ses futures réponses que je souhaite développées et rassurantes.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Cette année, l'afflux important de migrants a conduit le Conseil d'Etat à prévoir des mesures exceptionnelles et à engager des moyens supplémentaires pour pouvoir accueillir une population, composée de jeunes, souvent non accompagnés (RMNA¹), et peu ou pas scolarisés.

Malgré l'anticipation de cette arrivée, des solutions ont dû être trouvées pour répondre concrètement à la situation avec la collaboration des départements concernés (DIP, DSE, DEAS), des associations et de l'Hospice général.

Selon les prévisions, l'afflux de jeunes migrants devrait se poursuivre cette année et engendrer de nouveaux besoins pour l'année scolaire 2016-2017. A cet effet, la mise à disposition de postes de réserve, utilisables uniquement en cas d'afflux observables et confirmés, est inscrite dans le projet de budget 2016 et devrait permettre d'accueillir ces élèves dans le dispositif d'accueil du post-obligatoire (ACPO).

Concernant le délai d'inscription dans l'enseignement secondaire II, les années précédentes, les quelques jeunes arrivés après ce délai pouvaient suivre 9 heures hebdomadaires de cours de français organisés par une association. Cette année, le nombre de jeunes attendus étant plus important, des solutions sont à l'étude pour permettre un accueil scolaire souple en collaboration avec les associations impliquées dans le domaine de l'asile.

L'objectif poursuivi par l'ensemble des partenaires engagés dans l'accueil des jeunes migrants est de développer des projets pouvant à terme leur permettre d'accéder à un premier emploi. Cette problématique est également au centre des discussions au sein de la commission éducation et migration de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Il faut relever toutefois que la prolongation des scolarisations pour une population en augmentation constante représente une charge budgétaire importante et ne s'avère pas, pour l'ensemble des cas, la meilleure solution. Ainsi, la proposition énoncée dans la présente question écrite urgente devrait être évaluée au cas par cas.

¹ RMNA : requérants d'asile mineurs non accompagnés

Dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle, les solutions actuellement proposées à certains risquent de devoir être abandonnées faute de moyens. Il sera en outre nécessaire d'élaborer des cursus de formation ou des entrées dans le monde du travail adaptées à des élèves très peu scolarisés, en visant notamment le niveau des attestations de niveau cantonal.

Pour l'année 2016, l'ACPO bénéficiera de ressources supplémentaires, par réallocation interne, pour assurer le suivi psychosocial des jeunes. De même, les ressources du service de protection des mineurs (SPMI) qui assure la représentation légale des RMNA devraient être renforcées.

Les travaux de la task force du Conseil d'Etat pour améliorer les conditions d'existences de mineurs non accompagnés dans les centres d'accueil, présidés par le DIP, ont montré notamment l'importance d'augmenter le taux d'encadrement socio-éducatif de l'Hospice général pour accompagner véritablement ces jeunes. L'emménagement en janvier 2016 au nouveau foyer de l'Etoile devrait conduire à une amélioration sur ces points. Cependant, des moyens supplémentaires seraient nécessaires pour pouvoir assurer la prise en charge qui fait défaut à ces jeunes, notamment par la présence de personnes qualifiées dans le foyer, y compris la nuit et le week-end.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, envisager de regrouper en un seul lieu les activités de l'ACPO ne s'avère pas pour le moment une priorité; celle-ci étant donnée à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP